

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2009

L'an deux mille Neuf, le treize février à 19 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le six février, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean LEVILLY, Maire.

PRESENTS :

M. LEVILLY - M. ALLARD - MME ATHIEL - M. AVRIL - MME BERKOWICZ - MME CHARLOT (jusqu'au point 6-Finances) - M. CHARREYRE - MME CHEVALLIER - M. COCHARD - MME DUCHOUX - MME DUMARQUEZ - MME ESTUBLIER - MME FORTIN (Jusqu'au point 6-Finances) - MME FREGNET - M. GRAMOND - M. LANGLET - M. MAOUCHE - MME REMY - M. VIGNEAU.

POUVOIRS :

*MME GRILLON à MME DUCHOUX,
MME MONTEIRO à MME DUMARQUEZ,
M. VERSCHUERE à M. VIGNEAU.*

ABSENT :

M. MAIGNAN.

MME BERKOWICZ est désignée secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le compte rendu du Conseil municipal du 22 Décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil en application de la délégation donnée au Maire conformément aux articles L. 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités locales :

- *Décision n° 2008.579.029 du 29/12/2008 relative à la signature d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise DEPRETER pour les travaux d'enfouissement de réseaux rue du Petit Saint-Vrain pour un montant TTC de 32.992, 74 €,*

- Décision n° 2008.579.030 du 23/12/2008 relative à la signature avec la société TSI Extincteurs d'un contrat d'entretien des extincteurs - blocs autonomes de sécurité - Désenfumage pour un montant annuel TTC de 4.538,82 €,
- Décision n° 2009.579.001 du 06/01/2009 relative à la signature du contrat d'assurance groupe statutaire du personnel titulaire CNRACL avec la S.M.A.C.L. pour une cotisation de 4,59 % de la masse salariale, et ce pour une durée de trois ans,
- Décision n° 2009.579.002 du 26/01/2009 relative à la signature avec la société GO Services du contrat d'entretien du matériel du restaurant scolaire pour un montant annuel TTC de 2.493,32 €,
- Décision n° 2009.579.003 du 26/01/2009 relative à la signature d'un avenant avec la société d'Assurances S.M.A.C.L. pour assurer le local périscolaire dans le cadre du contrat dommages aux biens,
- Décision n° 2009.579.004 du 29/01/2009 relative à la signature du protocole d'accord avec l'association C.E.S.L. pour le séjour neige des jeunes du 21/02/2009 au 28/02/2009 aux Sybelles (Savoie), pour un montant de 770 €/enfant,
- Décision n° 2009.579.005 du 29/01/2009 relative à la signature du contrat d'entretien de l'éclairage public avec la société Depreter pour un montant annuel TTC de 18.391,13 €,

I°) FINANCES

1°) Budget Commune : Reprise anticipée au Budget Primitif 2009 des résultats de l'exercice 2008.

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2008 du budget général qu'il propose au conseil de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009 :

Fonctionnement

Dépenses	1.856.827,80
Recettes	2.274.095,42
Excédent (1)	417.267,62
Résultats antérieurs reportés (2)	319.474,47
Résultat à affecter (1+2)	736.742,09 (3)

Investissement

Dépenses	543.212,44
Total dépenses (4)	543.212,44
Excédent d'investissement report	80.267,19
Recettes de l'exercice	393.629,56
Total Recettes (5)	473.896,75
Déficit global d'investissement (4-5)	69.315,69 (6)
Restes à réaliser	
Dépenses (7)	778.871,30
Recettes (8)	207.956,00
Déficit (7-8)	570.915,30 (9)

- **Affectation prévisionnelle :**

Recettes d'investissement :

Compte 1068 Réserves (3-(9+6) 640.230,99 (10)

Recettes de fonctionnement

002 Résultat antérieur reporté (3-10) 96.511,10

Le conseil, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de l'exercice 2008 du budget général tels qu'ils ont été présentés et validés par le Trésorier Principal d'Arpajon.

2°) Budget annexe de l'Assainissement : Reprise anticipée au Budget primitif 2009 des résultats de l'exercice 2008

Le Maire présente les résultats de l'exercice 2008 du service annexe de l'assainissement qu'il propose au Conseil de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009 :

Section d'exploitation :

Dépenses	12.033,27
Recettes	17.885,30
Excédent exercice (1)	5.852,03
Excédent antérieur reporté (2)	11.947,74
Résultat à affecter (1+2)	17.799,77 (3)

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	0
Déficit d'investissement reporté	11.269,65
Total dépenses (4)	11.269,65
Recettes de l'exercice (5)	11.991,24
Excédent d'investissement (5-4)	721,59 (6)

Affectation prévisionnelle

002 excédent de fonctionnement reporté (3): 17.799,77
001 Excédent d'investissement reporté ((6) 721,59

Le conseil, à l'unanimité, décide de reprendre au budget primitif 2009 les résultats de l'exercice 2008 du budget annexe de l'assainissement tels qu'ils ont été présentés et validés par le Trésorier Principal d'Arpajon.

3°) Vote des taux d'imposition 2009.

Le Maire indique au Conseil que plutôt que d'augmenter le taux des taxes locales, la commission des finances a privilégié l'augmentation du prix des services offerts aux habitants qui n'ont pas évolué depuis 2001, et qui restent très inférieurs à ceux pratiqués dans les communes avoisinantes. Par voie de conséquence, il propose au conseil de maintenir les taux des trois taxes au niveau de 2008 :

Taxe d'habitation :	12,46 %
Taxe foncière (bâti)	14,86 %
Taxe foncière (non bâti)	92,17 %

Le Maire précise que La loi de finances 2009 a revalorisé forfaitairement, à 1,015 le coefficient des bases pour les propriétés non bâties et à 1,025 pour les immeubles industriels et pour les autres propriétés bâties.

Enfin, il présente au conseil un comparatif des taxes communales, départementales et régionales permettant ainsi de constater la stabilité des taux communaux et parallèlement l'évolution importante des taux des deux autres collectivités.

4°) Vote du Budget Primitif 2009 Commune

Le Maire donne lecture du budget Primitif 2009 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2.353.457,10 € et à 1.982.418,73 € en section d'investissement compte tenu de la reprise anticipée des résultats 2008 qui présente

- un excédent cumulé de fonctionnement de 736.742,09 €,
- un déficit cumulé d'investissement de 69.315,69 €, et
- un déficit des restes à réaliser de 570.915,30 €; (dépenses : 778.871,30 €, recettes : 207.956 €) soit un besoin de financement de 640.230,99 € à la section d'investissement (Compte 1068) et un excédent antérieur reporté de 96.511,10 € (compte 002) en recettes de fonctionnement :

Fonctionnement :

Dépenses	
Chapitre 011 Charges à caractère général	632.545,71
Chapitre 022 Dépenses imprévues	4.000,00
Chapitre 012 Charges de personnel	1.003.840,00
Chapitre 023 Virement à la section d'investis.	492.653,16
Chapitre 65 Autres Charges de gest. Courante	175.698,23
Chapitre 66 Charges financières	43.720,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1.000,00
TOTAL	2.353.457,10
Recettes	
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	96.511,10
Chapitre 013 Atténuation de charges	5.200,00
Chapitre 70 Produits des services	182.754,00
Chapitre 73 Impôts et taxes	1.463.420,00
Chapitre 74 Dotations et participations	569.725,00
Chapitre 75 Autres produits gest. Courante	32.000,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	347,00
Chapitre 79 Transfert de charges	3.500,00
TOTAL	2.353.457,10

Investissement :

Dépenses	Reports	Prop.Nouvelles	Total
001 Solde d'exécution d'inv. reporté		69.315,69	69.315,69
16 Remboursement d'emprunts		102.162,00	102.162,00
20 Immobilisations incorporelles	52.200,00	32.392,00	84.592,00
204 Subv. D'équipement versées	12.000,00		12.000,00
21 Immobilisations corporelles	416.447,24	61.227,00	477.674,24
23 Immobilisations en cours	298.224,06	938.450,74	1.236.674,80
TOTAL	778.871,30	1.203.547,43	1.982.418,73

Recettes	Reports	Prop.Nouvelles	Total
021 Virement de la sec. De fonct.		492.653,16	492.653,16
024 Produits des cessions	59.136,00	124.000,00	183.136,00
10 Dot. Fonds divers, réserves		696.822,99	696.822,99
13 Subv. D'investissement	148.820,00	326.876,00	475.696,00
16 Produit des emprunts		134.110,58	134.110,58
TOTAL	207.956,00	1.774.462,73	1.982.418,73

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2009 par chapitre conformément aux propositions présentées.

5°) Vote du Budget Primitif 2009 - Service de l'assainissement :

Philippe Vigneau, Maire adjoint délégué, présente le Budget Primitif du Service annexe de l'assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation à 35.603,77 € et en section d'investissement à 24.425,36 € compte tenu de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 :

Section d'exploitation :

Dépenses	
011 Charges à caractère général	11.900,00
68 Dotations aux amortissements	722,00
023 Virement à la section d'investissement	22.981,77
TOTAL	35.603,77

Recettes	
70 Ventes produits fab.prest.sces	17.804,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	17.799,77
TOTAL	35.603,77

Section d'investissement :

Dépenses	
23 Immobilisations en cours	24.425,36
TOTAL	24.425,36

Recettes	
001 Excédent d'investissement reporté	721,59
021 Virement de la section de fonctionnement	22.981,77
28 Amortissement des réseaux	722,00
TOTAL	24.425,36

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2009 du budget annexe de l'assainissement par chapitre conformément aux propositions présentées.

6°) Vote de Subventions

Le Maire propose au conseil de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire une subvention de 1.300 € pour assurer le paiement des menues dépenses des diverses activités qui seront proposées aux enfants participant à la Classe de neige.

D'autre part, en prévision de dépenses qui devront être réalisées d'ici le vote général des subventions, il y aurait lieu de verser une avance de 6.000 € au Comité des fêtes (3.000 € à la section « culture » et 3.000 € à la section « fêtes »).

Le Conseil vote à l'unanimité la subvention de 1.300 € à la coopérative scolaire et la subvention de 6.000 € au comité des fêtes (3.000 € section « culture » et 3.000 € section « fêtes » par 17 Voix pour et 5 abstentions (Mmes Dumarquez, Monteiro, Rémy et MM Allard, Charreyre).

7°) Révision des tarifs communaux.

Le Maire indique que la commission des Finances a mené une étude poussée sur les tarifs municipaux dont la dernière augmentation remonte à l'année 2001. Il tient à remercier la commission de ce travail important qui a mis en lumière le fort décalage entre les tarifs et le prix de revient des services proposés aux habitants. Il précise que les tarifs qui vont être réévalués restent très inférieurs à ceux que la commission a constaté dans des communes voisines :

Tarifs à compter du 1^{er} Mai 2009 :

	Anciens tarifs	Nouveaux Tarifs
Restaurant scolaire	2,45	2,85
Etude surveillée (trimestre)	61,00	70,00
Garderie matin	1,00	1,10
Garderie soir	2,20	2,40
Garderie journée	2,80	3,40
Centre de loisirs (mercredi, Petites et grandes vacances) Repas inclus	7,65	9,00
Enfants extérieurs	24,00	35,00

Le conseil adopte à l'unanimité les propositions de tarifs qui deviendront effectifs au 1^{er} Mai 2009.

8°) Vente des chemins ruraux déclassés inclus dans le périmètre de la ZAC dite du Bois de Mme Hue

Le Maire rappelle que la commune a délibéré le 22 Décembre 2008 sur le déclassement, en partie, de 4 Chemins ruraux inclus dans le périmètre de la ZAC dite « Le Bois de Mme Hue ».

Ce sont :

- le C.R. n° 6 dit Chemin Madame, pour 595 m2,
- Le C.R.n° 7 dit d'Arpajon, pour 932 m2,
- Le C.R. n° 8, pour 615 m2,
- Le C.R. n° 9 dit Sentier d'Arpajon, pour 565 m2.

Pour permettre la vente de ces chemins inclus dans la ZAC à la société Orlim, aménageur de la Zone, le Service des domaines a, à notre demande, procédé à l'évaluation des parcelles. La première évaluation, faite fin 2007, demandait à être prorogée compte tenu du délai de validité d'un an dépassé. La valeur vénale a été confirmée par le service des domaines par courrier du 8 Janvier 2009

Dans la mesure où la société Orlim Investissement rétrocédera gratuitement à la Commune les voiries incluses dans la ZAC, il est proposé au Conseil de céder à l'euro symbolique les emprises des chemins ruraux concernés.

Adopté à l'unanimité.

9°) Vente de la Parcelle AH 263 (5, Rue Claude Monet)

La commune a souhaité vendre la parcelle AH 263 sise 5, Rue Claude Monet à l'entrée du quartier des Charonnes. Le Service des domaines, consulté, a fixé la valeur vénale de ce terrain à 124.000 € hors frais et taxes. Maître Brulport, notaire à Arpajon a reçu une proposition d'acquisition à ce prix de clients qui souhaitent y construire une propriété bi-familiale, ce qui nécessite une division du terrain.

Sur proposition du maire, le conseil, à l'unanimité, accepte la vente aux conditions exposées à Monsieur et Madame Babot demeurant à Morsang-sur-Orge et à Monsieur et Madame Latrille demeurant à Bouray-sur-Juine et autorise le maire à signer les actes afférents.

10°) Avance de Trésorerie octroyé par la Caisse d'Épargne :

Le Maire expose au conseil que l'importance des travaux d'investissement 2009 vont nécessiter de contracter une avance de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne Ile-de-France dans l'attente du versement des subventions par les organismes financeurs et notamment le département de l'Essonne et le conseil régional Ile de France.

Cette avance de trésorerie d'un montant de 210.000 € sera indexée sur l'indice monétaire Euribor 3 mois, (actuellement fixé aux environs de 2 %) avec une marge pour la caisse d'épargne de 0,85 %. La durée de remboursement sera de 18 mois, avec possibilité de remboursement sans frais tous les trimestres. Aucun frais de dossier ne sera facturé à la commune.

Adopté à l'unanimité.

II°) PERSONNEL

1°) Personnel d'encadrement de la Classe de neige :

Le Maire indique que 39 enfants partiront cette année en Classe de neige à Albiez-le-Vieux (Savoie) accompagnés par 4 accompagnatrices dont la Directrice de l'école élémentaire (Mme Vigneau).

IL y a lieu de prévoir les indemnités des accompagnateurs qui sont proposées comme suit :

- *Responsable du séjour : 30 % du traitement afférent à l'indice majoré du 1^{er} échelon de l'échelle 3 : 290 soit 397,64 € brut.*
- *Accompagnateurs : 50 % du traitement afférent à l'indice majoré du 1^{er} échelon de l'échelle 3 : 290 soit 662,74 € brut*

Le Maire précise que le montant des indemnités suivra l'évolution de l'indice majoré du 1^{er} échelon de l'échelle 3.

Adopté à l'unanimité.

III ENVIRONNEMENT:

1°) Adhésion à l'association « SoliCités »

Mme Yvette Estublier, Maire adjointe à l'environnement, présente SoliCités, association loi 1901 dont l'objet est de faire prendre conscience à chacun d'entre nous des enjeux du développement durable.

Cette association propose un ensemble d'actions complémentaires sur le territoire de l'Essonne portant sur :

- L'Energie,
- L'Ecologie sociale et Familiale,
- L'Education au développement durable,
- L'Economie Sociale et Solidaire,
- L'Accompagnement des Collectivités Locales.

Dans ce cadre, et compte tenu des enjeux importants, Mme Estublier propose au conseil d'adhérer à l'association « SoliCités » en tant que membre associé pour un montant de 0,10 €/Habitant soit une cotisation de 282,30 €.

Adopté à l'unanimité.

IV AFFAIRES DIVERSES

1°) Communauté de Communes du Val d'Essonne : Avis sur l'adhésion à la CCVE des communes d'Orveau, D'Huison-Longueville, Guigneville-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne

Le Maire indique que le Conseil Communautaire de la CCVE a délibéré favorablement le 16 Décembre dernier sur l'adhésion des quatre communes qui souhaitent rejoindre la Communauté de Communes du Val d'Essonne..

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ces nouvelles adhésions ne deviendront effectives qu'après consultation des communes déjà adhérentes à la CCVE.

Jean Levilly précise qu'il a voté contre cette adhésion, en fonction notamment du projet d'élargissement du périmètre de la CCVE vers la commune de Milly la Forêt et des communes périphériques, qui n'ont pas trouvé de territoire communautaire d'accueil. Pour sa part, l'intérêt aurait été d'intégrer ce projet au débat avec la problématique sous jacente de permettre à l'ensemble des communes membres d'accéder à une représentativité équilibrée tout en conservant une gestion efficace de notre communauté de communes.

Yvette Estublier explique qu'elle a voté pour l'adhésion des 4 communes permettant ainsi à la Communauté de Communes de ne plus être soumise au risque de blocage de la commune de Mennecy qui bénéficiait jusqu'à présent du vote à la majorité qualifiée.

Après débat, le conseil , par 10 voix contre (Mmes Berkowicz, Chevallier, Dumarquez, Monteiro, Rémy, MM. Allard, Charreyre, Avril, Levilly, Vigneau) 7 voix pour (Mmes Athiel, Duchoux, Estublier, Frégnat, Grillon, MM. Cochard, Maouche) 3 abstentions (MM Gramond, Langlet, Verschuere) émet un avis défavorable à l'adhésion des communes d'Orveau, D'Huison Longueville, Guigneville-sur-Essonne et Vayres-sur-Essonne.

2°) Convention financière entre les communes du secteur d'activités du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté) et de la CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)

Le Maire fait part au conseil du projet de convention financière élaboré par la commune de La Ferté Alais qui fixe les conditions de fonctionnement du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et de la CLIS (Classe d'intégration Scolaire) entre les communes membres qui sont :

- Baulne, Boissy-le-Cutté, Cerny, D'Huisson Longueville, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté Alais, Orveau, Bouray-sur-Juine et Villeneuve-sur-Auvers, Videlles, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne et Boutigny-sur-Essonne

Elles conviennent d'apporter en commun les moyens matériels permettant à ce dispositif qui relève de l'Education Nationale de fonctionner.

Le Rased intervient sans distinction et suivant les besoins sur les écoles publiques des communes concernées.

La présente convention lie les communes pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} Janvier 2009. Cette convention est renouvelable à terme.

La contribution financière de chaque commune est fixée à 2 euros par enfant scolarisé.

A noter qu'1/5^{ème} du budget est consacré à la CLIS, classe d'intégration scolaire située à la Ferté Alais.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette convention financière et autorise le maire à la signer.

3°) Désignation au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lardy-Janville-Bouray d'1 délégué titulaire et d'1 délégué suppléant au comité de pilotage et à la Commission d'Appel d'offres relatifs aux travaux d'Assainissement à l'Orme de la Prévôté.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lardy-Jarville-Bouray doit mettre en place un comité de pilotage et la commission d'appel d'offres qui désignera les entreprises chargées des travaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées de l'Orme de la Prévôté. Les travaux sont programmés pour le 2^{ème} semestre 2009 et ne devraient coûter à la commune que 130.000 € en 2009 et 150.000 € pour avoir été provisionnés au démarrage du projet à 950.000 €, le syndicat prenant notamment à sa charge l'ensemble des terrassements.

Sylvie Frégnat, conseillère municipale, est membre du syndicat et vice-présidente de cet établissement de coopération intercommunale. A ce titre, elle est membre de droit du comité de pilotage et de la commission d'appel d'offres. Jean Levilly propose de désigner Philippe Vigneau, maire adjoint en charge de l'assainissement comme membre titulaire de ces deux instances délibératives et lui-même comme membre suppléant.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE :

1°) Projet d'immobilière d'entreprises Avenue C.R. de Mortemart

M. Billaud, gérant de La SCI « du gué » dépositaire d'un permis de construire d'un parc d'activités a vendu à la Communauté de Communes du Val d'Essonne un terrain de 6.000 M2 situé en contigu de l'imprimerie Lair à l'extrémité de l'avenue Charles René de Mortemart. La CCVE projette d'y construire et d'y louer des locaux artisanaux qui auront l'avantage de bénéficier d'un accès facilité par la future déviation d'Itteville.

2°) Livraison des conteneurs « jaunes » pour le ramassage bi-flux des emballages et journaux.

La commune procédera, lors de permanences organisées les mercredi 22 Avril et vendredi 24 Avril à l'Orme de la prévôté (ancien groupe scolaire), à la livraison, pour les habitants du quartier de l'Orme de la Prévôté,, des conteneurs pour le ramassage en bi-flux des emballages et journaux. Une distribution aura lieu le samedi pour ceux qui auront été dans l'impossibilité de venir lors des deux permanences.

3°) Point sur la ZAC du Bois de Madame Hue :

« Orlim Investissement » aménageur de la ZAC est actuellement dans l'impasse en ce qui concerne le bailleur social pressenti pour la construction des logements aidés.

Nous rencontrerons le 11 Mars avec M. Garzandat, Directeur d'Orlim, la société Essonne Habitat qui semble toujours intéressée par le projet. Nous espérons que les intérêts respectés de chaque partie permettront le déblocage de la situation.

4 Contrat communal départemental :

La commission permanente du Conseil général de l'Essonne a donné un avis favorable au subventionnement du contrat communal départemental d'un montant global de 500.000 € subventionné à 42 % (210.000 €).

Le contrat sera signé dans nos murs le 3 Avril en présence de M. Berson, Président du Conseil Général et de M. Pouzol, Conseiller général du Canton.

5°) Statistiques sur la sécurité publique par la brigade de gendarmerie de Marolles en Hurepoix :

Les chiffres sur les actes délictueux commis sur la commune nous ont été présentés par la brigade de gendarmerie de Marolles. Le comparatif fait entre 2008 et 2007 atteste que les actes commis en 2008 sont en baisse.

6°) S.T.I.F (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) Réunion avec le S.T.I.F sur des problèmes de transport de cars desservant la gare RER C de Bouray sur Juine

Suite aux problèmes rencontrés par les usagers utilisant les cars qui desservent la gare de Bouray sur Juine et la ligne C du RER, le Maire avait sollicité une entrevue avec le S.T.I.F (Syndicat des Transports Ile-de-France). Une réunion a donc été organisée à laquelle assistaient le transporteur CEAT, la CCVE (qui gère la compétence transports), M. SPADA, Maire d'Itteville et Jean LEVILLY.

Plusieurs points ont été abordés. Il a notamment été affirmé :

- Que les problèmes de navettes étaient résolus,
- Que le STIF avait effectué fin 2008 des comptages sur la ligne,
- Que celle-ci était financièrement équilibrée et qu'il n'y avait pas de problèmes de surcharges, les places debout étant comprises dans la capacité du véhicule.

Alexandre SPADA et Jean LEVILLY ont demandé, d'un commun accord, qu'une étude financière soit effectuée pour la mise en place d'une navette tous les $\frac{1}{4}$ d'heure aux heures de pointe.

7°) Gestion des biens communaux :

Le Maire indique que l'acte notarié officialisant l'achat de la propriété 10, Rue Neuve a été signé en mairie le 5 Février 2009. Dans la perspective d'une gestion active du patrimoine communal nous avons été amenés à questionner le service des domaines sur la valeur vénale de quelques bâtiments communaux. Ainsi, la mairie a

été estimée à 240.000 €, le Presbytère et la salle polyvalente à 426.000 € et les logements 5 rue de la libération et 18 rue des noblets à respectivement 215.000 € et 185.000 € vendus séparément et 370.000 € pour l'ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H 20.

Fait à SAINT-VRAIN, le Treize février deux mille neuf.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Les Conseillers,

Sophie BERKOWICZ.

Jean LEVILLY,